

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques observations à faire. Puisque le gouvernement s'immisce de plus en plus dans les affaires des sociétés, il me semble que le public devrait avoir le droit de savoir un peu ce qui se passe. Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) a mentionné la politique canadienne en matière d'uranium et les tractations relatives à ce métal. Je puis sympathiser avec le gouvernement qui doit transiger avec l'entreprise privée dans ce domaine, mais comme le Canada a maintenant des ennuis à cet égard, il me semble qu'il aurait fallu depuis longtemps amorcer un dialogue avec le public. Si nous avons pu profiter des conseils et des opinions d'autres gens et si nous avons mis davantage la population canadienne au courant de l'affaire, nous aurions peut-être trouvé des solutions au problème ou du moins aurions-nous obtenu une réaction différente de celle que nous avons eue jusqu'ici.

Notre industrie de l'uranium est bloquée à l'heure actuelle. En tant que Canadiens, j'espère que nous aurons les moyens économiques de produire de l'énergie atomique non seulement pour nous-mêmes mais pour la vendre à d'autres pays. Je ne peux m'empêcher, chaque fois que le trésor public dépense de fortes sommes pour aider l'industrie de l'uranium, ou les céréaliculteurs de la Saskatchewan ou d'autres groupes comme ceux-là, de penser que le public, qui paie la note en définitive, a le droit d'avoir une réponse à certaines questions. Quand je paie, je tiens à savoir où va l'argent et pourquoi.

Il peut arriver, comme lorsqu'il s'agit de protéger une industrie canadienne d'uranium ou une maison d'édition canadienne, qu'une sorte de contrat s'établisse entre l'entreprise en cause et les fonctionnaires qui négocient avec elle. Mais si les Canadiens fournissent l'argent pour maintenir ces entreprises, ils sont en droit de savoir ce qu'on fait avec leur argent, quel montant est en jeu et quelles promesses ont été faites. Pour cette raison, en ma qualité de représentant des contribuables canadiens, je crois que nous avons droit à ces renseignements.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le député de Waterloo (M. Saltsman) soulève un problème important et persistant à la Chambre, celui de la nécessité pour tous les députés d'obtenir le plus de renseignements possibles sur les politiques et les intentions du gouvernement. Je suis tout à fait d'accord. Au fur et à mesure que nous modifierons notre Règlement et doterons les divers partis politiques à la Chambre de personnel de recherche, nous aurons de plus en plus besoin d'information. La plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre s'entendent sûrement avec les députés de l'opposition sur cette proposition de base. À cet égard, leurs besoins sont peut-être supérieurs aux nôtres; mais nous reconnaissons tous, je crois, qu'en général, on a besoin de renseignements à la Chambre.

En outre, le député souligne la nécessité d'avoir des renseignements sur un domaine qui affecte tous les Canadiens de plus en plus, soit l'importance de la propriété et du contrôle étrangers dans nos industries fondées sur les ressources. Ceux d'entre nous qui s'occupent de la question ont doublement besoin de renseignements, car on

[M. Saltsman.]

tente de résoudre le problème dans le cadre de nouvelles politiques gouvernementales. Dans un sens, je vois d'un bon œil la demande dont la Chambre est saisie. Toutefois, je lui dirais que même si l'on disposait de ces informations, ce ne serait pas le moment, à mon avis, de les produire. Il allait, je crois, en venir à ce point de vue, mais il s'est bien gardé d'aborder le sujet. Il a reconnu qu'il faut faire confiance au gouvernement lorsqu'il dit que les informations dont il dispose à un moment donné ont été obtenues à titre confidentiel. Il est allé un petit peu plus loin en déclarant qu'il y avait des moments où l'on pouvait ou non communiquer des renseignements. C'est là un autre domaine où le caractère confidentiel n'entre pas forcément en jeu.

• (5.50 p.m.)

Il y a une question d'opportunité et j'en parle pour essayer de répondre à sa motion. Dans le cas particulier de l'industrie de l'uranium, la question des investissements étrangers intervient, de même que la nouvelle politique relative aux capitaux étrangers. La plupart d'entre nous conviendront que l'industrie de l'uranium constitue un cas spécial. Le député de Waterloo nous a signalé qu'il s'agit d'une industrie fortement réglementée dans le domaine des ressources. C'est probablement l'industrie la plus stratégique et la plus réglementée de notre pays. Nous avons droit à un maximum de renseignements n'était-ce que parce que le sujet est particulièrement névralgique et offre un intérêt spécial pour le Canada.

Le député a en outre demandé si des renseignements pouvaient être fournis, et par quelle sorte de raisonnement on pouvait justifier la réglementation de la propriété étrangère dans ce secteur. Nous reconnaissons tous que c'est l'unique secteur de l'industrie fondée sur les ressources, à ma connaissance, à être soumis à des règlements sur le degré de propriété étrangère. On peut dire que l'industrie pétrolière est soumise à certaines exigences relatives à la propriété, mais pour celle de l'uranium, c'est une innovation d'une certaine importance. Nul doute que cette innovation et la réglementation sont destinées à contrôler la propriété étrangère à cause du caractère spécial de l'industrie de l'uranium.

Le député a également demandé si le président ou le propriétaire de cette entreprise, la Denison Mines—et c'est ce qui a fait surgir la question—avait été invité à exprimer ses vues sur l'opportunité de publier la correspondance. Je ne saurais répondre à cette question, et je ne prétends pas avoir autorité pour en parler, mais je dirais que même s'il y consentait, ce n'est pas le moment de communiquer ces renseignements. Je désire toujours ces renseignements, mais je ne crois pas que ce soit le moment opportun de les publier. Pourquoi dis-je que ce n'est pas le moment, et pourquoi est-ce que je demande au député de convenir que l'opportunité est essentielle dans ce cas? C'est que nous en sommes, je l'espère, à plus de la moitié—disons vers le terme—d'une des politiques du ministre sur la propriété étrangère.

Personnellement, je ne crois pas que cette politique qui doit être générale, doit être prônée, déformée, ou que des règlements spéciaux doivent lui donner une assise,